CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Toute personne séjournant au camping doit être inscrite sur le présent contrat. La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, des conditions de locations et des prescriptions de sécurité ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle ou de la location. Le fait de séjourner dans le camping implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement intérieur du camping, affiché à divers points et l'adhésion complète aux présentes conditions générales de vente et consignes de sécurité prescrites à votre arrivée.

1/ Réservation

RESERVATION D'UN EMPLACEMENT OU D'UNE LOCATION

Renvoyer votre contrat dûment signé, complété, accompagné du versement correspondant à votre réservation et selon votre type de location souhaité au : **Camping Les Etangs 1115 route de Gamaches – Ribeauville - 80230 Saint Valery sur Somme**

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement précis ou de location précis. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. La réservation est nominative, la personne ayant réservé doit être présente pendant le séjour.

CONFIRMATION D'UNE RESERVATION

La location d'un emplacement ou d'un mobil-home ne deviendra effective qu'avec le renvoi du contrat signé et approuvé accompagné de votre acompte.
Aucun numéro d'emplacement ou de mobil-home ne sera confirmé par le camping. Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.
Le versement d'un acompte est obligatoire afin de garantir votre séjour, il doit être retourné dans un délai de 15 jours suivant votre réservation téléphonique sans quoi votre réservation pourrait être annulée. Il sera d'un montant de 30% du total de votre séjour. Il doit être effectué par chèque bancaire ou virement à l'ordre du Camping Les Etangs.

DISPONIBILITE DE LA LOCATION

La location d'un mobil-home et d'un emplacement caravane ou d'une toile de tente est journalière : **arrivée à partir de 16h départ vers 10h. Il est impératif de nous appeler au-delà de 18h pour nous préciser votre heure d'arrivée au 06.33.37.27.82**
Pour tout départ au-delà des heures indiquées pour les locations de mobil home, il vous est possible de prolonger votre séjour jusqu'à 14h ou jusqu'à 18h (voir tarifs), suivant les disponibilités du planning.

RETARD : Toutes les réservations de location mobil-home ou d'emplacement qui ne seront pas occupées à 21h le jour d'arrivée prévu par votre contrat et en l'absence de message justifiant un retard, l'emplacement redeviendra disponible à la convenance du Camping. Passé ce délai et sans nouvelle du client, la réservation est annulée. L'acompte ne sera en aucun cas remboursé. Une arrivée différée ou un départ anticipé ne pouvant donner lieu à un remboursement.

2 / Nos prestations

EMPLACEMENT NU : Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car. Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, la ou les personnes prévues suivant le forfait, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires.
Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques…) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Forfait 1 à 2 personnes **avec ou sans** électricité (une tente ou caravane avec une voiture) ou camping car.

L'HEBERGEMENT LOCATIF

Nos prix sont établis jusqu'à 4 personnes et comprennent : la taxe de séjour, eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, et sanitaires.
Ainsi il ne sera pas toléré de dépasser le nombre d'occupants prévu sur le contrat pour l'hébergement choisi sans notre accord et sous peine de voir refuser l'accès à la location.
Le locataire doit se munir de draps, de son linge de table et de toilette (qui ne sont pas inclus dans la location avec la possibilité de les louer).
Votre hébergement devra être remis dans le même état de propreté qu'à votre arrivée et lors de votre départ, à savoir en parfait état de propreté (nettoyé, vaisselle lavée, couvertures pliées, poubelles vidées, etc) afin que vos successeurs puissent bénéficier des mêmes conditions que vous-même.

PROLONGATION DE SEJOUR POUR LES LOCATIONS DE MOBIL HOME : Le dernier jour de votre location, vous avez la possibilité de prolonger votre séjour jusqu'à 14h ou jusqu'à 18h (Voir tarification par mobil home)

LA REMISE DES CLES

Les hébergements locatifs sont mis à disposition du client à partir de 16 heures le jour de son arrivée, et doivent être libérés avant 10 heures le jour du départ. Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

LES PRESTATIONS ANNEXES

Nos prix excluent :
* Les suppléments loués sur place suivant disponibilité à l'arrivée (TV, linge de maison, kit bébé, forfait ménage, animaux…)
* l'accès à certaines structures ou activités de sports et loisirs
* Les personnes supplémentaires et les visiteurs
* les frais de dossier pour toute réservation de location et d'emplacement.
* l'assurance annulation / interruption de séjour (FACULTATIVE, voir **votre assureur)**

LA TAXE DE SEJOUR : Elle est comprise dans nos tarifs pour les locatifs et pour les emplacements

LES TARIFS : Les tarifs présentés sont indiqués en Euros, taxe de séjour incluse.

3 / Règlement du séjour

MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : Chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances ANCV, mandat postal ou espèce, chèque bancaire étranger, mandat. Les acomptes peuvent être effectués par virement bancaire.

MODALITES DE REGLEMENT

Toute demande de réservation ferme émanant du client doit être formulée par écrit et accompagnée :
* du règlement d'un acompte comprenant 30% du tarif de votre séjour,
* de frais de dossier de 6.90 €

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception du contrat de réservation accompagné d'un acompte de 30 %. Le solde du séjour est à régler pour les hébergements locatifs et les emplacements : au plus tard le jour d'arrivée.
Aucun délai de paiement ne sera accordé.

4 / Arrivée/Départ

ARRIVEE RETARDEE ET DEPART ANTICIPE

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

DEPART

Prévenir la veille de votre heure de départ, celle-ci doit être programmée durant les heures d'ouverture de la réception. Pour les locations un état des lieux sera effectué entre 9h et 10h le jour de votre départ. Il est impératif de prendre rendez-vous avec l'accueil, au plus tard la veille de votre départ.
Les frais de remise en état éventuels, et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon la grille tarifaire spéciale casse ou éventuellement d'un devis de remise en état selon les dégâts causés.
Si la location n'est pas laissée en parfait état de propreté, ou, si le départ est effectué en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, un forfait nettoyage vous sera facturé 50 €. **Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés et contrôle du solde de votre séjour.**
Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle du mobil-home. Si l'état du mobil-home n'est pas satisfaisant, la caution vous sera retournée moins les frais de remise en état et de ménage.

5 / Non présentation sur le camping : En cas de non présentation sur le terrain de camping à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement, le soir même à partir de 21h. En tout état de cause, l'acompte versé d'avance sur le loyer restera acquis à titre d'indemnité minimum et le locataire ne pourra en exiger le remboursement quoi qu'il puisse advenir : maladie, accident ou évènement imprévu.

6 / Annulation :

DU FAIT DU CLIENT : Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.
Pour l'annulation d'un emplacement nu ou d'un hébergement locatif : En tout état de cause, **Le montant de l'acompte reste acquis au camping** à titre d'indemnité minimum et le locataire ne pourra en exiger le remboursement quoi qu'il puisse advenir : maladie, accident ou évènement imprévu. Celui-ci **pourra éventuellement être déduit d'un prochain séjour.**

DU FAIT DU CAMPING : Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence essentiellement des sommes qu'il aura versées.

7 / Dépôt de garantie : POUR LES HEBERGEMENTS LOCATIFS, un dépôt de garantie, de 350 € (300 € pour garantir le matériel et 50 € pour le ménage), vous sera demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour et au plus tard sous huitaine par courrier à compter de votre départ **si absence de dégâts et en parfait état de propreté .** Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping. Le camping se réserve aussi le droit de déduire les frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.
Le nettoyage du locatif est la charge du locataire et l'ensemble doit être restitué en parfait état de propreté.

POUR LES EMPLACEMENTS, une caution de 50 € vous sera demandée à votre arrivée pour garantir le matériel. Ce dépôt de garantie vous sera restitué à votre départ et au plus tard sous huitaine par courrier à compter de votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations, vols ou du coût de remise en état.

8 / Assurance : SECURITE : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OBLIGATOIRE

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping. Voire éventuellement une assurance villégiature.

ASSURANCE LOCATIVE Les locataires sont tenus de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation, à savoir: vol, perte ou dégradation de leurs objets personnels, ainsi que les dégradations qu'ils pourraient faire dans le mobilier donné en location, et également les dégâts qu'ils pourraient occasionner lors de leur séjour, de leur fait ou par négligence éventuelle.
Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. Il est précisé que les effets, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules des clients ne sont pas garantis contre le vol, la perte ou la dégradation quelle qu'en soit la cause. Il appartient au locataire de vérifier qu'il est assuré.

9 / Mineurs : Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sauf sous conditions (attestations parentales).

10 / Animaux : Les chiens et les chats **exceptés les chiens de catégorie 1 et 2**, sont autorisés**. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27.04.99) sont refusés**. Les animaux sont acceptés sur présentation du carnet de vaccinations à votre arrivée. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. **Ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse dans l'enceinte du camping. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Leurs souillures doivent être effectuées à l'extérieur de l'enceinte du camping. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravanes ou tentes sur l'emplacement ou attachés à un arbre.**

11 / Bruit et circulation

Circulation : La vitesse est limitée à 10km/h. Entre 22h et 07h00 du matin, **le bruit et la circulation sont interdits dans le camping**. Si vous sortez et que vous rentrez entre 22h et 07h00, le stationnement doit se faire OBLIGATOIREMENT sur le parking d'accueil à l'entrée du camping.

Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Le stationnement est interdit sur les allées et voies d'accès. Il doit être effectué sur la parcelle louée par le campeur et non sur les parcelles voisines qui semblent libres, elles peuvent être louées à tout moment.

12 / Portail : Tous les soirs, afin d'assurer la tranquillité et aux alentours de 22h00, le portail situé à l'entrée est rabattu manuellement, sans être fermé. Chaque locataire qui rentre ou sort tardivement, passé 22h00 est prié de veiller à le rabattre manuellement.

13 / Règlement intérieur : Il est affiché à l'entrée du camping et à l'accueil. Vous avez la possibilité d'en prendre connaissance dans chacun des Books que l'on vous remet à votre arrivée. Il vous a été également envoyé par mail ou par courrier.

14 / Espaces jeux d'enfants : Les jeunes enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

15 / Les personnes supplémentaires

LES PERSONNES SUPPLEMENTAIRES A LA JOURNEE (AVEC OU SANS NUITEE)

Elles sont autorisées **sous la responsabilité de leurs hôtes** après avoir signalé leur identité à la réception et réglé leur droit de visite dès leur arrivée quelque soit le temps passé sur le camping. Elles doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping, à ses règles de fonctionnement et ses consignes de sécurité.
Toute personne non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte sans préavis ni remboursement du séjour.

16 / Interdiction de fumer : Interdiction Stricte de fumer dans les locations et d'utiliser des bougies, ou tout autre flamme vive…. pour la sécurité.

17 / L'Etang : L'étang est sécurisé et protégé par un cadenas. L'accès est libre. La baignade est formellement interdite et la surveillance des enfants est exigée. Ils ne doivent pas y accéder seuls.

18/ Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie, à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires de l'établissement.

19 / Environnement/Inondation : Le Camping des Etangs se situe dans une zone à très faible risque d'inondation par débordement et remontée de nappes. La zone est également régie par un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation par la mer). En cas d'inondation, vous disposez d'un affichage à l'accueil et dans chaque mobil home qui vous dictera les consignes à suivre dans de tels cas.

20 / Réclamations : Toute réclamation éventuelle suite à un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour.
POUR LA LOCATION DE MOBIL-HOME, il vous sera remis une fiche d'inventaire chiffrée sur le contenu de votre location. Il est impératif de contrôler cet inventaire le jour même et de le retourner à la réception. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération.

21/ Description des prestations : Les informations générales indiquées dans la brochure et sur le site internet (équipements, animations, services locaux, etc.) sont données par le camping à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme contractuelles dans la mesure où elles peuvent être modifiées en cours de saison. Le camping garantit l'authenticité des informations et leur caractère ni trompeur, ni mensonger. Les photos n'ont qu'une vocation d'illustration et ne sont pas contractuelles. Il va de soi que les clients seront informés de toute modification.

Lu et approuvé / Gelezen en goedgekeurd / Gelesen und gebilligt / Aknowledge and approved, **Date : _____/_____/2018**

Signature du demandeur, *Unterschrift des Antragstellers, Handtekening van de aanvrager, Applicants signature*